

- **La CNCPI soutient le projet de brevet communautaire**, donnant la possibilité aux inventeurs d'obtenir un seul brevet juridiquement valable dans toute l'Union européenne.
- **La CNCPI soutient la création d'une juridiction européenne commune sur les brevets par la voie de l'EPLA (projet de Traité rattaché au Brevet Européen).**
- **La CNCPI s'oppose à la ratification du protocole de Londres** : le protocole prévoit que la France renonce à l'exigence de traduction intégrale en français des brevets européens rédigés en anglais ou en allemand. Deviendraient alors opposables en France, à des entreprises françaises, des brevets dont la description serait non pas en français, mais en anglais ou en allemand.

La PI dans le Monde : de fortes disparités

En Europe, la situation est assez hétérogène. De grandes disparités existent entre l'Allemagne ou le Royaume-Uni qui sont les plus gros déposants et certains pays méditerranéens ou nordiques qui sont encore peu présents. L'Allemagne compte par exemple près de 24 000 demandes européennes de brevet alors que la Finlande n'en compte que près de 1 500. Le système du brevet communautaire est en suspend ; il n'est toujours pas entré en vigueur et pose des problèmes d'harmonisation face aux législations nationales.

Le système américain de protection de l'innovation est souvent porté en exemple. Le gouvernement américain a mis en place dès les années 80 une politique massive de création d'institutions et de mécanismes législatifs et opérationnels puissants pour promouvoir le recours à la propriété industrielle. La propriété industrielle est ainsi devenue une arme stratégique, utilisée à des fins économiques politiques et diplomatiques. Il a pu être observé une croissance massive du dépôt des brevets aux Etats-Unis depuis le début des années 90, qui a constitué un soutien puissant à la politique d'expansion des entreprises américaines.

Le pôle asiatique progresse quant à lui énormément. Si plus de 80% des 5,4 millions de brevets en vigueur dans le monde se concentre aux Etats-Unis, au Japon, au Royaume-Uni, en Allemagne, en République de Corée et en France, l'Asie progresse très rapidement dans le domaine de la propriété intellectuelle. La République de Corée et la Chine sont devenus respectivement les 4ème et 5ème plus grands offices en terme de demandes déposées. Le nombre de dépôts de brevets émanant de résidents chinois a ainsi été multiplié par cinq en moins de 10 ans, pour atteindre 65 786 en 2004 (OMPI).

Chiffres clés

Brevets aux Etats-Unis en 2004

EU d'Amérique : 189 536 - 53,10 %

Hors USA : 167 407 - 46,90 %

Europe (30 Etats « OEB ») : 52 349 - 14,67 %

Japon : 64 812 - 18,16 %

Autres : 50 246 - 14,07 %

Total : 356 943 - 100 %

Source : USPTO

Pour toute information : <http://www.cncpi.fr>

Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle
92, rue d'Amsterdam – 75009 Paris / Tel : 01.53.21.90.89 / Fax : 01.53.21.95.90
E-mail : contact@cncpi.fr